

Testament olographe : définition, intérêt et modèle gratuit

## Description

Le testament olographe est l'une des 4 formes de testaments qui permet à une personne de préciser ces dernières volontés de manière personnelle et sans formalisme complexe.

C'est un document entièrement rédigé de la main du testateur et qui est gratuit. Cependant, [le testament peut avoir un prix](#) dans certains cas. On fait le point avec vous.

[Modèle de testament](#)

## Qu'est-ce qu'un testament olographe ?

Un testament olographe est **un document juridique qui est rédigé à la main** par un testateur et sans intervention du notaire.

En outre, il constitue **un moyen simple et direct pour une personne d'illustrer ces dernières volontés**, notamment sur la répartition de ses biens après son décès.

Contrairement aux autres [testaments](#), le testament olographe **ne nécessite aucune formalité particulière** autre que l'écriture manuscrite du testateur, la date et la signature de la personne à l'origine du testament.

De plus, bien qu'il soit souvent utilisé pour organiser la répartition d'un patrimoine, le testament peut tout à fait avoir d'autres vocations, telles que :

- Préciser le déroulement des obsèques ;
- Désigner un exécuteur testamentaire chargé de garantir la bonne exécution des dernières volontés ;
- Indiquer son souhait quant au sort du corps (don d'organes, crémation, etc.) ;
- Désigner une personne à laquelle les enfants seront confiés, etc.

## Qui peut faire un testament olographe ?

Un testament olographe peut être **rédigé par toute personne ayant la capacité juridique de disposer de ses biens**.

De ce fait, en France, pour pouvoir faire un testament olographe, il faut **remplir certaines conditions précises** qui sont :

- Avoir la capacité juridique : la personne qui rédige le testament (testateur) doit au minimum avoir 16 ans, être capable juridiquement et sain d'esprit. Toutefois, le mineur ayant entre 16 et 18 ans ne peut léguer que la moitié de ses biens s'il n'est pas émancipé ;
- Rédiger le testament de manière manuscrite : il doit être entièrement rédigé à la main par le testateur. Une copie dactylographiée ou imprimée ne sera donc pas valide. Cela doit également inclure la date et la signature du testateur ;
- Respecter la conformité légale : le testament doit respecter les règles de droit pour être juridiquement valable.

En outre, le testament doit être clair et précis pour éviter toute ambiguïté quant aux intentions du testateur.

**A noter** : Les personnes sous tutelle ou curatelle peuvent également rédiger un testament, mais cela peut nécessiter des formalités supplémentaires pour assurer que leurs volontés sont valides.

Toute personne est habilitée à rédiger un testament dès lors qu'elle réunit les **3 conditions cumulatives** suivantes :

## Les 3 conditions à remplir pour faire un testament



1

Etre saint d'esprit

+



2

Etre majeur ou mineur  
de plus de 16 ans

+



3

Bénéficiaire de la capacité  
juridique

⚠ Ces conditions sont cumulatives. Elles doivent donc toutes être réunies.

**LegalPlace.**

## Comment le rédiger ?

Le testament olographe peut être rédigé :

- Seul ;
- Avec l'aide d'un notaire.

### Rédaction seule

En principe, le testament olographe **doit être rédigé entièrement à main par le testateur.**

Par conséquent, les textes dactylographiés ou imprimés ne sont pas valables.

L'[article 970 du Code Civil](#) pose **3 conditions à respecter** pour que le testament soit correctement rédigé :

- Il doit être écrit en entier à la main ;
- Il doit être daté précisément ;
- Il doit être signé de la main du testateur.

**Bon à savoir** : un testament olographe rédigé en langue étrangère est valable.

## Rédaction à l'aide d'un notaire

Le testament olographe peut également **être écrit à l'aide d'un notaire**.

Dans ce cas, le [testament olographe chez le notaire](#) est dit authentique et la **présence de deux témoins** est nécessaire qui peuvent être :

- Vos parents ;
- Vos légataires ;
- Des clercs de notaire.

Le notaire va alors vérifier que **le testament olographe respecte toutes les exigences légales** notamment en matière de forme, pour éviter quelque contestation.

Il va également **s'assurer que les volontés du testateur soient respectées et exprimées** de manière claire et précise.

Il va enfin **proposer un service de conservation** où il aura pour rôle de garder le testament afin de garantir sa préservation et faciliter sa découverte après le décès.

**A noter** : Les témoins ou le 2<sup>e</sup> notaire présent doivent aussi signer le testament en plus du testateur et du 1<sup>er</sup> notaire.

## Qu'est-ce contient un testament olographe ?

En principe, **tous les biens transmis par testament sont appelés les legs**.

Et, il existe plusieurs [types de legs](#).

En outre, le testateur **ne peut pas disposer de ses biens à sa guise**.

Il existe des dispositions légales que ce dernier doit respecter : on parle alors de réserve héréditaire et de quotité disponible.

Il y a un contenu essentiel qui est **présent dans tous les testaments olographes** qui est :

- L'identification du testateur : avec son nom complet, date de naissance et son adresse. Cela permet d'éviter les confusions ;

- La date de rédaction du testament : cette date détermine l'ordre des volontés en cas de plusieurs testaments ;
- La disposition des biens : la répartition des biens est essentielle dans un testament olographe. Il peut s'agir de bien immobilier, matériel ou même d'actifs financiers ;
- Les volontés spécifiques du testateur : il mentionne toutes les instructions spécifiques concernant les funérailles, les objets personnels ou tout autre souhait particuliers ;
- La signature : la signature du testateur doit être présente ainsi que son nom complet à la fin du document. Cela authentifie le testament.

**Bon à savoir :** Assurez vous que le texte est clair et précis pour éviter les malentendus. Évitez les formulations ambiguës qui pourraient entraîner des disputes entre les [héritiers légaux](#).

Enfin, lors de la rédaction de son testament olographe, **le testateur devra respecter les proportions** suivantes :

Nombre d'enfant		Réserve héréditaire	Quotité disponible
Aucun	Défunt marié	1/4 pour le conjoint	3/4
	Célibataire	Aucune	Tout est disponible
1		1/2	1/2
2		2/3	1/3
3 ou plus		3/4	1/4

**Zoom :** Rédigez votre [testament](#) olographe à l'aide de LegalPlace ! Afin d'éviter les formulations non conformes et toute erreur de rédaction, vous pouvez compléter notre modèle de testament en ligne. Votre document sera alors conforme aux exigences. Il ne vous restera plus qu'à télécharger le document, à le recopier à la main et à le signer.

## Combien coûte un testament olographe ?

En principe, **le testament olographe est totalement gratuit.**

Cependant, si le document est déposé chez le notaire, il y aura des **frais de garde à régler**. Le notaire en possession du document sera chargé de l'enregistrer dans le Fichier Central des Dispositions des Dernières Volontés (FCDDV).

De même si le testament olographe **est établi par le notaire lui-même**, il y aura des

frais à régler pour cette prestation.

Pour cette prestation, le testateur devra s'acquitter d'émoluments suivants :

Type de testament	Frais de rédaction	Frais d'ouverture et de description	Frais de garde avant le décès
Testament olographe	Pas de frais	26,41 € HT soit 31,69 € TTC	26,41 € HT soit 31,69 € TTC
Testament authentique	113,19 € HT soit 135,83 € TTC	Pas de frais	Pas de frais

## Peut-on modifier un testament olographe ?

En principe, on peut modifier un testament olographe mais aussi l'annuler dans certains cas.

### La modification d'un testament olographe

Lorsqu'il souhaite modifier son testament olographe, le testateur peut :

1. En faire la demande devant un notaire ;
2. Rédiger un nouveau testament annulant le précédent de plein droit ;
3. Détruire l'ancien testament s'il est en sa possession.

**Attention :** En présence de plusieurs testaments au moment de la succession, le plus récent prévaudra.

Il est également **possible pour l'auteur du testament d'annuler le testament** en utilisant les mêmes procédures que pour sa modification.

Il peut modifier ou annuler l'acte jusqu'à sa mort.

### L'annulation judiciaire d'un testament olographe

Ensuite, une fois le testateur décédé et dans certains cas spécifiques, **ses héritiers ont la possibilité de demander l'annulation du testament devant la justice.**

Il s'agit d'une procédure d'assignation.

On peut demander l'annulation judiciaire dans deux situations spécifiques.

Tout d'abord, l'**inexécution des obligations prévues par le testament**, c'est-à-dire lorsque le testament oblige le légataire à exécuter certaines charges mais que ce dernier ne les exécute pas, les héritiers du défunt peuvent demander l'annulation du testament en justice.

**A noter :** Dans ce cas, les héritiers disposent d'un délai de 5 ans à compter du jour de l'arrêt de l'accomplissement des charges pour agir.

Et ensuite dans **une situation d'ingratitude**.

Les héritiers peuvent demander l'annulation judiciaire du testament lorsque le légataire a tenté de tuer le défunt, commis des délits, injures ou services graves à l'encontre du défunt, ou encore commis une injure grave à sa mémoire.

Ainsi, les héritiers peuvent demander ce type d'annulation dans un délai d'un an à partir du jour où ils ont eu connaissance des faits et du testament.

**Bon à savoir :** Dans les deux cas, il reviendra aux juges de déterminer si les faits reprochés sont assez graves pour qu'il soit décidé d'annuler le testament.

## FAQ

### Quelle est la valeur d'un testament olographe ?

On considère généralement comme invalide un testament enregistré sur bande audio, tapé, copié ou écrit sur un ordinateur. D'autre part, il est possible de faire un testament à la main guidée, c'est-à-dire avec l'aide d'un tiers si la personne est âgée par exemple et il sera considéré comme valide.

### Qui garde le testament olographe ?

S'il y a un notaire, il est chargé des formalités testamentaires et prend soin de conserver le testament dans les meilleures conditions possibles. En absence de notaire, c'est le testateur qui conserve le testament.

## Comment faire valoir mon testament olographe ?

Afin d'être considéré comme un « testament olographe », il est nécessaire qu'un testament soit écrit et signé par la personne elle-même, sans l'utilisation d'un ordinateur ou d'autres moyens techniques.